

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MAI 2024**

**CM2024-036 : Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2024-07	Passation d'un avenant n°1 au marché de prestations de services d'assurances – Risques statutaires	14/03/2024
2024-08	Cession de 2 véhicules municipaux à la société FOREST Automobiles (Guilers).	18/03/2024
2024-09	Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre à la société IDEA Ingénierie pour la rénovation du restaurant scolaire de l'école publique Chateaubriand.	28/03/2024
2024-10	Passation des marchés pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la restauration scolaire (14 lots).	02/04/2024
2024-11	Autorisation d'un mandat spécial dans le cadre du 26ème congrès de l'Association Nationale des Elus en charge du sport les 2 et 3 mai 2024 à Marseille.	18/04/2024

**CM2024-037 : Mandat au Centre de Gestion pour engager le dialogue social et pour lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance**

Le conseil municipal, à l'unanimité a mandaté le centre de Gestion du Finistère pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vue de conclure un accord local en matière de protection complémentaire pour le risque prévoyance, a mandaté le centre de gestion pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance, s'est engagé à communiquer au Centre de gestion les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause, a pris acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion .

**CM2024-038 : Rapport de suivi du Rapport d'observations définitives de la CRC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport de suivi du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes, avant transmission à la Chambre régionale des comptes.

**CM2024-039 : Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Les Petits Poussins – Choix du concessionnaire**

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 absentions (groupe de la minorité) a approuvé l'attribution de la concession de service au groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous, a approuvé le projet de convention de concession de service établi pour la gestion et l'exploitation de l'équipement et les montants de contribution communale annuels prévus dans le cadre de cette convention et a autorisé le Maire à signer la convention de concession de service et ses annexes.

**CM2024-040 : Convention de moyens et d'objectifs Ville de Guilers/Flèche gymnique Guilérienne.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 juin 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

**CM2024-041 : Convention de moyens et d'objectifs Ville de Guilers/ tennis Club de Guilers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 juin 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

**CM2024-042 : Convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de manifestations Ville de Guilers et Brest Aim /Brest expo**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 31 mai 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

**CM2024-043 : Subvention 2024 CSC Agora**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a fixé la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 50 000 €, a fixé le montant de la subvention sur projets à hauteur de 12 800 €. La subvention globale 2024 s'élèvera donc à 62 800 € et sera versée selon les conditions prévues dans la convention

**CM2024- 044 : Subvention 2024 ALSH Les Flamboyants**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a validé le maintien du forfait horaire à hauteur de 0.85€, a validé le montant de la subvention d'un montant de 53 737.80€, a autorisé le versement selon les modalités prévues dans la convention, a validé les modalités de reversement du bonus territoire.

**CM2024-045 : Taxe locale sur la publicité extérieure tarifs 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a fixé les tarifs TLPE applicables en 2025 selon les tarifs présentés en séance, a décidé l'exonération totale des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ainsi que les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.